

SÉANCE DU 7 MAI 2014

L'An deux mil quatorze, le sept mai, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2014
Date d'affichage : 29 avril 2014
Nombre de conseillers en exercice 15
présents 12
votants 15

Étaient présents : Mesdames DECAUX, DURAND, FRAPIER, NIEPCERON, SOLLIER et TERRENERE.
Messieurs BOURSE, DESJONQUERES, HÉROUX, TARTARET et TURMINEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame BERANGER, Messieurs COUSSEAU et LE TERRIEN.

Procurations : Madame Sandrine BERANGER donne procuration à Mme Claire DURAND.
Monsieur Romuald COUSSEAU donne procuration à Mme Alisson NIEPCERON.
Monsieur Michel LE TERRIEN donne procuration à Mme Monique TERRENERE.

Secrétaire de séance : Madame Monique TERRENERE est élue secrétaire de séance.

Approbation du dernier CR de CM en date du 9 Avril 2014

I - DOSSIER DE DÉCLARATION DE LA FUTURE STATION D'ÉPURATION : APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF ÉLABORÉ PAR LE CABINET VEILLAUX.

Sur l'ensemble du zonage d'assainissement

II - TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015.

Vu en Commission ⇒ Exposé de Monique ou Vincent...

Proposition de JP R ⇒ 0% ou 1% ou 1.5 %

III - TARIF 2015 DE LA SALLE DES FÊTES ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR. ?? voir Stéphane

IV - BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE.

V - CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES. ?? voir Christophe

VI – PERSONNEL :

- **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LA VOIRIE.**

Poste de Farid

- **HEURES COMPLÉMENTAIRES POUR POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF/MAIRIE.**

- **Poste de Johanna**

-

- **CRÉATION D'UN POSTE PROVISOIRE D'ARCHIVISTE.**

Voir courrier de Mme BEGUÉ

3° - Invitation à visiter le Centre Départemental de la Gendarmerie (Tours)

4° Invitations diverses Assemblée générale RES
Salon de la Choisille
Festival Bric à Notes
Foire aux Fromages Neillé...

5° Courrier Région-Centre

6° Réponses aux questions de Vincent...

7° Félicitations Diverses...

DATES A RETENIR... Soirée théâtrale le 15 Novembre..

Pour INFO - Mise en place d'un marché à partir du Jeudi 15 Mai ...
Mise en place de contrôle de vitesse s/la commune....

I – VOTE DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-17 et L. 2123-24,
Considérant les dispositions de l'article L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement d'indemnités au maire, aux adjoints ayant reçu délégation, pour l'exercice effectif de leurs fonctions,
Considérant que le total de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité du maire à 43 % de l'indice 1015.

Le montant des indemnités versées aux adjoints disposant de délégation de fonction est fixé dorénavant au même taux pour chaque adjoint, à savoir :

- 15 % de l'indice 1015 pour les premier, second, troisième et quatrième adjoints.

L'ensemble de ces indemnités sera versée à compter du 28 Mars 2014 - *date de l'élection du maire et des quatre adjoints* - et sera revalorisée en fonction de la valeur du point d'indice. Cette dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal.

II – ÉLECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes :

4 membres au sein du Conseil Municipal :

- Messieurs Jean-Luc HÉROUX et Christophe TARTARET, et Mesdames Maryse DECAUX et Claire DURAND.

4 membres hors Conseil Municipal :

- Monsieur Jackie LENS, Mesdames Marie-Annick SAUSSEREAU, Andrée CAMPION et Liliane BEURY.

III – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres)

Vu les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics,
Vu les dispositions de l'article L.2121-21 DU Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,
Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit, ou son représentant,
Considérant que le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

Une seule liste est présente. Elle est constituée ainsi :

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Michel LE TERRIEN et Stéphane BOURSE, membres titulaires,
Messieurs Arnaud TURMINEL, Christophe TARTARET et Madame Claire DURAND, membres suppléants,

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Sièges à pourvoir : 3 titulaires, 3 suppléants
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5
Nombre de voix obtenues : 15 voix pour l'unique liste.

Sont ainsi déclarés élus :

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Michel LE TERRIEN et Stéphane BOURSE, membres titulaires,
Messieurs Arnaud TURMINEL, Christophe TARTARET et Madame Claire DURAND, membres suppléants,
pour constituer, avec Monsieur le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'Appel d'offres.

IV – ÉLECTION DES DIFFÉRENTS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

S.I.E.I.L (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 15 avril 2011),

Prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner le ou les délégués (en fonction de la population) chargé(s) de constituer les délégués du Comité syndical du SIEIL,

Après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Désigne en qualité de délégué titulaire :

- Monsieur LENS Jackie

Désigne en qualité de délégué suppléant :

- Monsieur TARTARET Christophe - Adjoint au maire,

Prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de la commission locale, collège électoral chargé de la désignation des délégués au SIEIL.

SATESE (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre & Loire)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

délégué titulaire Monsieur Romuald COUSSEAU

délégué suppléant Monsieur Michel LE TERRIEN

pour le représenter au sein du **Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre & Loire**.

SICA (Syndicat Intercommunal de la Choisille)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

délégués titulaires Monsieur Romuald COUSSEAU et Monsieur Arnaud TURMINEL

déléguées suppléantes Madame Alexandra SOLLIER et Madame Sylvie FRAPIER

pour le représenter au sein du **Syndicat Intercommunal de la Choisille**.

SYNDICAT DE GENDARMERIE DE NEUILLÉ PONT PIERRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

délégué titulaire Monsieur Jean-Luc HÉROUX

déléguée suppléante Madame Monique TERRENERE

pour le représenter au sein du **Syndicat de Gendarmerie de Neuillé Pont Pierre**.

SYNDICAT DU COLLÈGE RACAN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

déléguées titulaires Mesdames Claire DURAND et Sandrine BERANGER

déléguée suppléante Madame Sylvie FRAPIER

pour le représenter au sein du **Syndicat du Collège Racan**.

COMICE AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

délégué titulaire Monsieur Christophe TARTARET

déléguée suppléante Madame Maryse DECAUX

pour le représenter au sein du **Comice Agricole**.

PRÉVENTION ROUTIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

délégué titulaire Monsieur Romuald COUSSEAU

déléguée suppléante Madame Alexandra SOLLIER

pour le représenter au sein de la **Prévention Routière**.

SYNDICAT "CAVITÉS 37"

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

déléguée titulaire Madame Claire DURAND

délégué suppléant Monsieur Christophe TARTARET

Pour le représenter au sein de **Cavités 37**.

C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à bulletin secret, les personnes suivantes,

déléguée titulaire / Élu Madame Claire DURAND

déléguée titulaire / Agent Madame Sylvie MILAN

Pour le représenter au sein du **Comité National d'Action Sociale pour le Personnel**.

V - COMMISSIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les commissions communales, et les membres les composant, comme suit :

COMMISSION DE FINANCES :

Vice-Présidente : Mme Monique TERRENERE.

Mesdames Sandrine BÉRANGER, Maryse DECAUX, Alisson NIEPCERON, Claire DURAND.

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Stéphane BOURSE, Vincent DESJONQUÈRES, Christophe TARTARET.

COMMISSION VOIRIE - CIMETIÈRE - MATÉRIEL ET ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Vice-Président : M. Christophe TARTARET.

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Arnaud TURMINEL, Vincent DESJONQUÈRES, Romuald COUSSEAU.

COMMISSION BÂTIMENTS & TRAVAUX :

Vice-Président : M. Jean-Luc HÉROUX.

Messieurs Romuald COUSSEAU, Michel LE TERRIEN, Stéphane BOURSE et Christophe TARTARET.

COMMISSION ENVIRONNEMENT & ASSAINISSEMENT :

Vice-Président : M. Christophe TARTARET.

Messieurs Romuald COUSSEAU, Michel LE TERRIEN, Stéphane BOURSE et Christophe TARTARET.

COMMISSION COMMUNICATION & BULLETIN MUNICIPAL :

Vice-Présidente : Mme Claire DURAND.

Mesdames Monique TERRENERE, Alisson NIEPCERON, Maryse DECAUX et Sandrine BÉRANGER

Messieurs Michel LE TERRIEN et Christophe TARTARET.

VI – COMITÉS CONSULTATIFS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ensuite de créer et composer les Comités Consultatifs suivants :

URBANISME - RÉAMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG :

Président : M. Jean-Paul ROBERT

L'ensemble du Conseil Municipal, soit :

Mesdames Monique TERRENERE, Claire DURAND, Maryse DECAUX, Sylvie FRAPIER, Sandrine BÉRANGER, Alisson NIEPCERON et Alexandra SOLLIER.

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Christophe TARTARET, Stéphane BOURSE, Vincent DESJONQUÈRES, Michel LE TERRIEN, Romuald COUSSEAU, Arnaud TURMINEL.

Consultante extérieure : Mme Marie-Sophie BROCAS- BEZAULT.

REGROUPEMENT DE COMMERCES :

Président : M. Jean-Paul ROBERT

L'ensemble du Conseil Municipal, soit :

Mesdames Monique TERRENERE, Claire DURAND, Maryse DECAUX, Sylvie FRAPIER, Sandrine BÉRANGER, Alisson NIEPCERON et Alexandra SOLLIER.

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Christophe TARTARET, Stéphane BOURSE, Vincent DESJONQUÈRES, Michel LE TERRIEN, Romuald COUSSEAU, Arnaud TURMINEL.

Consultant extérieur : M. Eric DUTHOO.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Vice-Président : M. Vincent DESJONQUÈRES

Mesdames Sylvie FRAPIER, Monique TERRENERE, Sandrine BÉRANGER, Alisson NIEPCERON, Maryse DECAUX et Claire DURAND.

Délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école :

Messieurs Jean-Paul ROBERT, Vincent DESJONQUERES et Madame Sylvie FRAPIER.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE & VIE ASSOCIATIVE :

Vice - Président : M. Stéphane BOURSE

Mesdames Monique TERRENERE, Claire DURAND, Maryse DECAUX, Sylvie FRAPIER, Sandrine BÉRANGER, Alisson NIEPCERON et Alexandra SOLLIER.

Messieurs Jean-Luc HÉROUX, Christophe TARTARET, Stéphane BOURSE, Vincent DESJONQUÈRES, Michel LE TERRIEN, Romuald COUSSEAU, Arnaud TURMINEL.

VII – SIGNALISATION ROUTIÈRE : SORTIE DE LA CLINIQUE DU VAL DE LOIRE

M. ROBERT indique qu'il a eu connaissance d'un problème de circulation sur la RD 48, à la suite d'un accident avec la sortie de la Clinique. En effet, il s'avère qu'actuellement, les usagers du chemin sortant de la Clinique du Val de Loire, sont prioritaires, par rapport à la voie départementale, en raison de la priorité à droite. Or, ce chemin est une voie privée. Après concertation avec les services de la DDT, un "cédez-le-passage" pourrait être installé au bout du chemin privé, afin d'éviter un nouvel accident.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la Clinique du Val de Loire, propriétaire de ce chemin privé, d'installer les panneaux nécessaires pour la mise en place d'un " cédez-le-passage" au bout de cette voie.

VIII - ACHAT DE TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ÉPURATION

Monsieur ROBERT rappelle la situation : Afin d'implanter la nouvelle station d'épuration du bourg, il est nécessaire d'acquérir une parcelle située au lieu-dit La Cressonnière. M. MARTINEAU avait reçu, l'année passée, M. & Mme FONTAINE qui ne souhaitait pas vendre leur parcelle, mais plutôt l'échanger. La Commune dispose d'une parcelle cadastrée située au lieu-dit "La Chesnaie" pour une superficie d'1 ha 52 a. Après étude, Ces personnes acceptaient la proposition d'échange. La surface nécessaire à l'implantation de la station sera d'environ 1 ha 20 ca, après délimitation, par bornage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de cet échange par achat/vente et confie à Maître Marie-Sophie BROCAS-BEZAULT - Notaire de ROUZIERES DE TOURAINE, la rédaction de ces différents actes notariés. Il autorise Monsieur le Maire, à signer ces actes, et toutes pièces s'y rapportant. Ces frais seront supportés en totalité par la Commune.

IX - MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

M. ROBERT indique que dorénavant, la personne responsable de la salle des fêtes, est Mme Fabienne DESBOIS. Les clés seront désormais remises pendant le temps de travail de cette dernière. Il est donc nécessaire de modifier le règlement de la salle. Il propose donc que la commission concernée travaille sur ce dossier.

Monsieur Stéphane BOURSE est donc chargé de réunir la commission afin de "dépeussier" ce règlement.

X - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION POUR UN REMPLACEMENT

Le Maire indique au Conseil municipal, qu'il s'avère nécessaire de créer un poste d'agent d'animation temporaire, afin de remplacer Mme Ludivine BODIN, en arrêt maternité, dans le but d'assurer le service d'accueil périscolaire, et le poste d'aide maternelle.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide :

- de créer un poste d'agent d'animation contractuel, à temps complet, pour le remplacement de Mme BODIN.
- de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 1 de la Loi n°84-53 du 26/1/1984, pour les durées suivantes :
- du 10 Avril au 22 Avril inclus, et du 5 Mai au 17 juillet inclus.
- de définir la rémunération par référence à l'indice brut 330.
- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat,
- les sommes nécessaires étant déjà inscrites au budget.

Cet emploi sera attribué à Melle Maëlle GOURDON.

XI – APPROCHE DU BUDGET COMMUNAL

M. ROBERT communique aux nouveaux membres du conseil municipal, une documentation présentant les différentes notions de bases du budget communal, voté le 26 mars dernier. Il indique que le "Guide du Maire" est consultable également en mairie, par chaque conseiller.

XII - QUESTIONS DIVERSES

POUR INFORMATION

✎ M. ROBERT rappelle que la Cérémonie du 8 Mai, aura lieu, à 11 heures, et souhaite y voir le plus grand nombre, dans la mesure de leur possibilité.

✎ Il rappelle également que l'élection du Président et vice-présidents de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles aura lieu le Jeudi 17 Avril, à 19 heures, au siège.

✎ Questions de M. DESJONQUERES : - Il souhaiterait que soient revus : Les horaires d'ouverture de la mairie, les problèmes du poste de la restauration scolaire, ainsi que celui des loyers de l'épicerie. Il souhaite qu'il soit communiqué aux nouveaux conseillers, l'état de la dette générale et par habitant, au 1^{er} janvier.
Mme DECAUX indique qu'elle avait été communiquée lors du vote du budget, le 26 Mars dernier.

✎ Les prochaines réunions de Conseil municipal sont fixées comme suit :

- Les mercredis 7 Mai, 11 Juin et 9 juillet, à 20 heures.
- Clôture de la séance à 22 h 40.

Affiché le 7 Mai 2014